

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water Resources

**ARAA / RAAF**

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

## APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**SÉLECTION DE BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES  
DE FINANCEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

Note réalisée dans le cadre du  
**Programme d'Appui à la Sécurité  
Alimentaire en Afrique de  
l'Ouest (PASANAO)**

**Appui :**



**Opérateurs :**



Groupement :  
IRAM  
Bureau ISSALA  
AEDES  
LARES

## **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

### **SÉLECTION DE BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES PAR LES BÉNÉFICIAIRES DE FINANCEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

**Pays :** Espace CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo)

**Nom du projet :** programme d'Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest (PASANAO)

**Financement :** No CZZ-1431

**TITRE DU SERVICE DE CONSULTATION :** « Evaluation finale et capitalisation des opérations innovantes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, financées par le PASANAO ».

**Date :** 20 Mars 2017

### **MANIFESTATIONS D'INTERET**

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu un financement de 10.4M€ de l'Agence Française de Développement, pour couvrir l'essentiel du coût du Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PASANAO), et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs à l'étude « Evaluation finale et capitalisation des opérations innovantes en faveur de la sécurité alimentaire, financées par le PASANAO » pour laquelle le présent Appel à Manifestations d'intérêt est émis.

Ce programme est structuré en quatre composantes :

- Composante 1 : Appui à la mise en œuvre d'une approche rénovée de la sécurité alimentaire, à travers le renforcement des systèmes d'information sur les marchés, l'élargissement des dispositifs de veille nutritionnelle, la réalisation d'enquêtes sur les revenus des ménages, la mise en place d'un Master « sécurité alimentaire » et l'amélioration du lien entre l'information et la décision.
- Composante 2 : Appui institutionnel à la CEDEAO et à ses Etats membres pour mettre en œuvre et coordonner leurs politiques dans deux domaines clés de la sécurité alimentaire : la régulation des marchés agricoles et les filets sociaux.
- Composante 3 : Appui au financement d'opérations innovantes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Composante 4 : Coordination des activités et appui technique à leur exécution.

Dans le cadre de sa composante 3, le PASANAO cofinance 24 opérations innovantes réparties en 7 thématiques. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de ces opérations :

|                                 | Thématiques   | Nombre de projets cofinancés | Montant des subventions PASANAO, en € | Durée d'exécution des projets |
|---------------------------------|---|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Appel à propositions n°1</b> | Fortification des aliments et production locale de produits de supplémentation nutritionnelle | 3                            | 687 393                               | 24 mois                       |
|                                 | Sécurisation des systèmes d'activités pastoraux   | 2                            | 538 303                               | 24 mois                       |
|                                 | Renforcement des systèmes de crédit et d'assurance agricole                                   | 2                            | 324 869                               | 24 mois                       |
| <b>Appel à propositions n°2</b> | Stockage et commercialisation des produits agricoles et gestion des risques de marché         | 5                            | 853 272                               | 18 mois                       |
|                                 | Comportements alimentaires, enjeux pour la valorisation des ressources locales                | 5                            | 783 551                               | 18 mois                       |
| <b>Appel à propositions n°3</b> | Techniques agricoles résilientes face au changement climatique (capitalisation)               | 4                            | 468 867                               | 12 mois                       |
|                                 | Emploi et formation professionnelle des jeunes ruraux (capitalisation)                        | 3                            | 321 937                               | 12 mois                       |
| <b>TOTAL</b>                    |   | 24                           | 3 978 192                             |                               |

En complément du suivi périodique effectué tout au long de l'exécution de ces projets, la CEDEAO entend procéder à leur évaluation finale et à leur capitalisation. Compte tenu des contraintes de calendrier et de budget, il a été retenu de combiner dans un seul exercice l'évaluation finale et la capitalisation. Cet exercice est l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

La CEDEAO sollicite donc des manifestations d'intérêt de la part de Bureaux d'études techniques (BET) régionaux<sup>1</sup> en vue de la fourniture des services suivants : i) évaluer, pour chacun des domaines couverts par les appels à propositions du PASANAO, les points forts et les points faibles des résultats techniques des actions menées ; ii) tirer des enseignements de cette évaluation pour les futurs programmes relevant du PRIASAN 2016-2020 ; iii) dresser le bilan des modalités de lancement, de contractualisation, de suivi et de mise en œuvre des projets ; iv) à partir de ce bilan, formuler des recommandations pour les activités futures de l'ARAA.

<sup>1</sup> Dont le siège social est basé dans l'un des pays de CEDEAO et disposant d'expérience dans plusieurs pays de la région.

**Afin de confirmer leur éligibilité à un financement de l'AFD, les consultants devront joindre à leur candidature la Déclaration d'intégrité (en annexe à ce document) dûment signée.**

Les candidats intéressés doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- de l'ampleur des contrats,
- de la nature de la prestation : évaluation et/ou capitalisation de projets
- du domaine technique : sécurité alimentaire,
- du contexte géographique : Afrique de l'Ouest.

La CEDEAO dressera une liste restreinte d'environ six (6) Bureaux d'études techniques (BET), présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera le Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation des services requis.

**Les manifestations d'intérêt, en format PDF uniquement, devront être transmises au plus tard le 20 avril 2017, à 12h00 heure de Lomé à l'adresse électronique suivante : [appels@araa.org](mailto:appels@araa.org)**

***Avec la mention « A l'attention de Monsieur le Directeur Exécutif de l'ARAA »***

Pour des requêtes d'informations, s'adresser uniquement par mail, au plus tard le 10 Avril 2017, à :

- *Amadou Mactar KONATE – Coordonnateur PASANAO ([akonate@araa.org](mailto:akonate@araa.org))  
et cc : Borgui YERIMA – Chargé de programme PASANAO ([byerima@araa.org](mailto:byerima@araa.org))*

Toutes les communications écrites concernant le présent AMI seront rédigées en français ou en anglais.

**ANNEXE A LA MANIFESTATION D'INTERET  
(TEXTE A NE PAS MODIFIER)**

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre Groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre Groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>2</sup> ;
  - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>3</sup> ;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre Groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

---

<sup>3</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre Groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre Groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de Groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.